Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_448
Feuillet n°028

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/CR
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de la marbrerie Mouton concernant la pose d'un piédestal en marbre d'une statue sur la place Albert 1er le mercredi 16 septembre 2026,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette installation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite sur la voie d'accès à la place Albert 1er située côté quai Giard le mercredi 16 septembre 2026 de 08h00 à 12h00.

Article 2 : Les piétons seront invités à prendre les trottoirs parallèles à la voie pendant la durée de la pose de celui-ci.

Article 3 : La marbrerie Mouton est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire.

Article 4 : La marbrerie Mouton est responsable du parfait déroulement de cette installation et de l'indication nécessaire pour les piétons.

Article 5 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 7 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 14/09/2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

MAIRIE de WIMEREUX (Pas-de-Calais)

VU, le D.G.S.